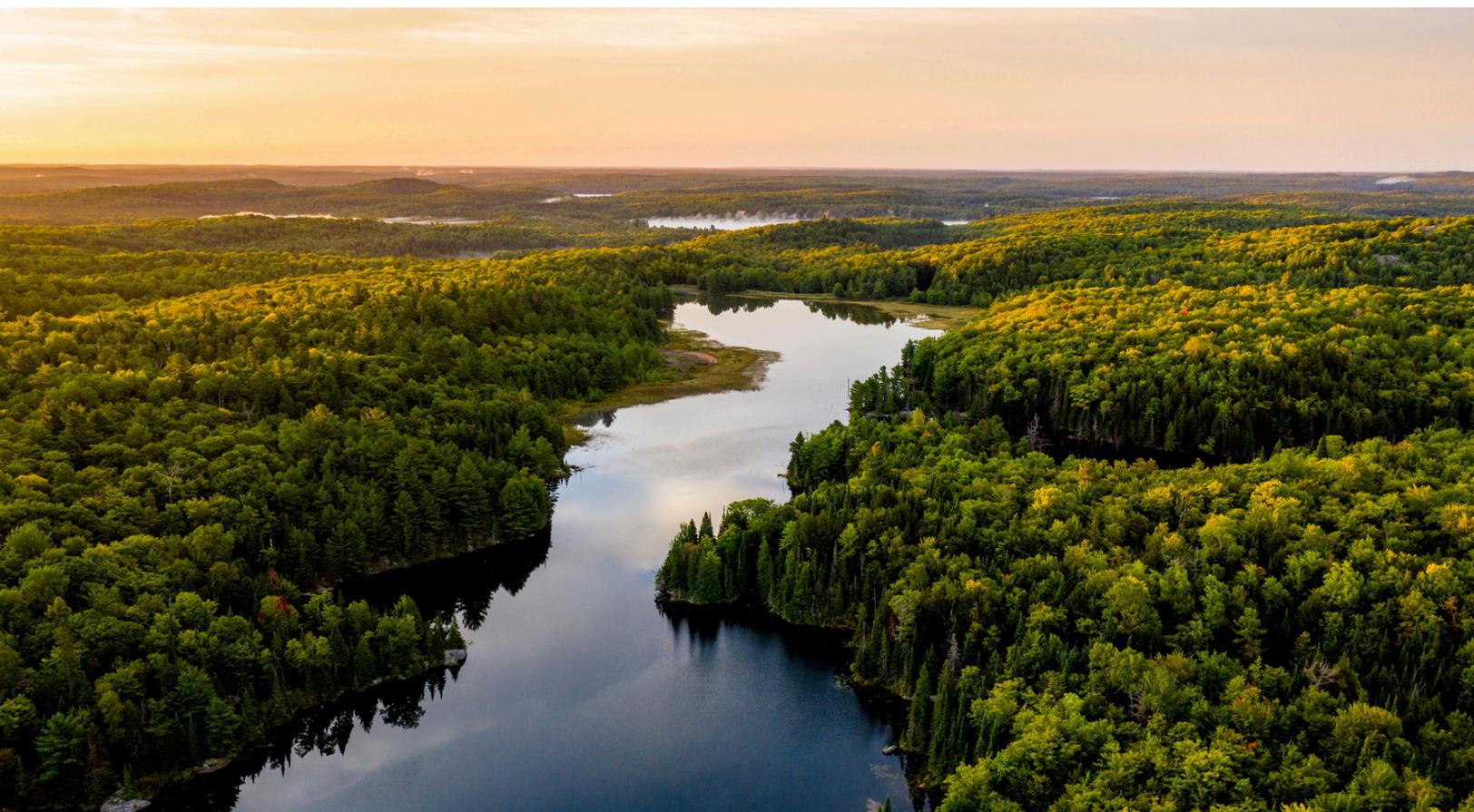




PATHWAYS
EXECUTIVE SEARCH



Conseiller principal, Relations avec les Autochones



Canadian Securities
Administrators

Autorités canadiennes
en valeurs mobilières

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), organisme-cadre des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières, ont pour objectif d'améliorer, de coordonner et d'harmoniser la réglementation des marchés des capitaux au Canada. Conscient que ses lieux de travail sont situés sur les terres traditionnelles de plusieurs peuples des Premières Nations, métis et inuits, l'organisme entend engager un dialogue avec les peuples autochtones afin d'éclairer ses travaux, notamment en ce qui concerne l'élaboration de règlements et de politiques.

Le **conseiller principal, Relations avec les autochtones**, qui assumera à ce titre de toutes nouvelles fonctions, jouera un rôle crucial en aidant les ACVM et leurs membres à ouvrir le dialogue et à entretenir la communication avec les communautés et les organisations des Premières Nations, métisses et inuites. Responsable de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des activités de mobilisation auprès des peuples autochtones, il aidera les membres des ACVM à nouer des liens durables avec ceux-ci afin que les voix des Premières Nations, des Métis et des Inuits soient entendues. Il agira en outre à titre d'expert en conseillant le personnel des ACVM quant à ses efforts de proximité.

ORGANISATION

Les ACVM sont le conseil composé des dix autorités provinciales et trois autorités territoriales en valeurs mobilières du Canada, dont l'objectif est d'améliorer, de coordonner et d'harmoniser la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

Sous l'égide des ACVM, les autorités en valeurs mobilières travaillent ensemble à l'harmonisation de la réglementation des valeurs mobilières dans l'ensemble du pays. En collaborant à l'élaboration de règles, de règlements et de programmes, elles contribuent à éviter le chevauchement des tâches et à simplifier le processus réglementaire pour les sociétés qui cherchent à réunir des capitaux d'investissement et les autres acteurs du secteur des placements. Elles recherchent le consensus sur les politiques qui ont une incidence sur les marchés des capitaux et ses participants.

Grâce à leur approche concertée, les membres des ACVM trouvent des solutions d'application pancanadienne aux défis qui se posent sur les marchés des capitaux du pays, tout en considérant les spécialisations et les intérêts régionaux, pour une réponse résolument canadienne.

Les ACVM rassemblent les autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières pour échanger des idées et travailler à la conception de politiques et de règlements uniformes qui garantissent le bon fonctionnement du secteur canadien des valeurs mobilières.



ORGANISATION continue

MISSION

Doter le Canada d'un cadre de réglementation des valeurs mobilières qui protège les investisseurs contre les pratiques déloyales, abusives ou frauduleuses, tout en favorisant l'équité, l'efficacité et la vigueur des marchés financiers, grâce à l'élaboration d'un régime canadien harmonisé de réglementation, de politiques et de pratiques en matière de valeurs mobilières.

LES TROIS OBJECTIFS DE LA RÉGLEMENTATION EN VALEURS MOBILIÈRES

Trois objectifs guident les membres des ACVM dans leurs efforts collectifs pour protéger les investisseurs tout en soutenant des marchés financiers efficaces.

La protection des investisseurs

Nous protégeons les investisseurs contre les pratiques frauduleuses, manipulatrices ou trompeuses en prenant les mesures suivantes:

- nous exigeons que les investisseurs reçoivent tous les renseignements importants pour prendre des décisions de placement;
- nous sensibilisons les investisseurs aux risques et aux responsabilités associés aux décisions de placement;
- nous délivrons des autorisations aux personnes qui fournissent des services d'investissement au public;
- nous encadrons les intermédiaires du marché.

Le maintien de marchés équitables, efficaces et transparents

Nous veillons à ce que les investisseurs bénéficient d'un accès équitable aux marchés ainsi qu'à l'information sur les marchés ou les cours grâce à une réglementation qui permet de déceler, de prévenir et de pénaliser la manipulation du marché et les pratiques commerciales déloyales.

ORGANISATION continue

La réduction du risque systémique

Nous tentons de limiter le risque d'échec des intermédiaires du marché et, quand nous ne pouvons pas le prévenir, nous essayons d'en réduire les incidences pour les investisseurs et les autres participants au marché.

PLAN D'AFFAIRES 2022-2025

Les ACVM ont établi, dans leur **Plan d'affaires triennal**, six objectifs stratégiques qui traduisent la détermination de leurs membres à maintenir la confiance des investisseurs dans les marchés des capitaux canadiens et à veiller au bon fonctionnement de ces marchés. Ces objectifs sont les suivants :

1. **Renforcer** le régime de réglementation des marchés financiers par la mise en place d'un organisme d'autoréglementation unique, la poursuite de la collaboration avec les organismes fédéraux, la modernisation des systèmes pancanadiens de TI des ACVM, la prise en considération des enjeux et du point de vue des peuples autochtones dans les travaux réglementaires des ACVM et l'amélioration de leur stratégie relative aux données à l'appui d'une réglementation plus efficiente et efficace.
2. **Accroître** la capacité des investisseurs à prendre part au processus d'élaboration de la réglementation et intensifier les activités de sensibilisation qui leur sont destinées.
3. **Améliorer** la protection des investisseurs en rehaussant leur capacité à obtenir réparation et en renforçant la relation conseiller-client.
4. **Répondre** aux nouveaux enjeux et tendances, y compris les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que les technologies et modèles d'entreprise émergents.
5. **Mettre en place** une réglementation intelligente et souple qui protège les investisseurs tout en réduisant le fardeau réglementaire.
6. **Favoriser** l'intégrité et la stabilité financière au moyen d'une surveillance efficace des marchés.

Prise en considération des enjeux et des points de vue des peuples autochtones

Dans l'objectif stratégique 1, dont il est question ci-dessus, l'initiative 1.4 prévoit que les ACVM prendront en considération les enjeux et les points de vue des peuples autochtones dans leurs travaux réglementaires.

ORGANISATION continue

À l'interne, c'est au groupe de travail des ACVM sur les Autochtones et les marchés financiers qui a pris en main cette initiative; il a d'ailleurs examiné le rôle que jouent les autorités en valeurs mobilières auprès des communautés autochtones. De concert avec un expert externe, il a évalué la façon dont les ACVM pourraient intégrer le point de vue des peuples autochtones dans la réglementation en valeurs mobilières et la sensibilisation des investisseurs, ainsi que fourni des recommandations sur la façon de solliciter les commentaires des groupes autochtones sur la réglementation des marchés des capitaux, au besoin.

Consultez la [Revue de l'année 2023-2024](#).

LE POSTE

Les lieux de travail des ACVM se situent sur des terres traditionnelles de plusieurs peuples des Premières Nations, métis et inuits. Les ACVM entendent engager un dialogue avec les peuples autochtones afin d'éclairer leurs travaux, notamment en ce qui concerne l'élaboration de règlements et de politiques.

Le **conseiller principal, Relations avec les autochtones** jouera un rôle crucial en aidant les ACVM et leurs membres à ouvrir le dialogue et à entretenir la communication avec les communautés et les organisations des Premières Nations, métisses et inuites. Responsable de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des activités de mobilisation auprès des peuples autochtones, il aidera les membres des ACVM à nouer des liens durables avec ceux-ci afin que les voix des Premières Nations, des Métis et des Inuits soient entendues. Il agira en outre à titre d'expert en conseillant le personnel des ACVM quant à ses efforts de proximité.

LE POSTE continue

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- En collaboration avec divers groupes des ACVM, élaborer des plans de mobilisation auprès des Autochtones dans le cadre de projets réglementaires.
- Coordonner les activités de mobilisation pancanadiennes relativement à des initiatives réglementaires.
- Conseiller et soutenir les membres des ACVM, individuellement, dans leurs efforts de proximité auprès de communautés autochtones locales.
- Cibler et appuyer le perfectionnement du personnel des membres des ACVM en favorisant l'acquisition de connaissances à l'égard des peuples autochtones, notamment évaluer les besoins de formation, définir les programmes pertinents et assurer la coordination connexe.
- Établir des procédures et des protocoles de mobilisation auprès des Autochtones.
- Coordonner et gérer le fonds d'honoraires des ACVM.
- Assister à des événements au sein de communautés et d'organisations autochtones et repérer les occasions de partenariat ou de collaboration pour les membres des ACVM qui permettraient de comprendre les perspectives des Autochtones sur les éventuelles incidences des activités réglementaires.
- Proposer des stratégies de partenariat innovantes pour les efforts de proximité des ACVM à l'égard des Autochtones, tant à l'échelle pancanadienne que locale.
- Exercer une vigie de l'actualité autochtone à l'échelle nationale, régionale et locale et transmettre l'information pertinente aux membres des ACVM afin de cerner les occasions de nouer des relations ou d'en créer.
- Informer régulièrement les membres des ACVM des activités et des événements de mobilisation.
- Collaborer avec les membres des ACVM afin de veiller à l'uniformité et à la cohérence des communications.
- Assurer le suivi des activités de mobilisation auprès des Autochtones pour l'ensemble des projets et des territoires des ACVM.

LIEU

- Il s'agit d'un poste en mode hybride; il est attendu du titulaire qu'il se présente en personne au bureau au moins la moitié du temps.
- Le candidat retenu sera à l'emploi de l'autorité de réglementation de la province ou du territoire où il réside.



LE CANDIDAT RECHERCHÉ

Le **conseiller principal, Relations avec les Autochtones** offre un soutien essentiel aux ACVM et à leurs membres en renforçant leur capacité à tisser des liens avec les peuples et les organisations autochtones.

COMPÉTENCES ET APTITUDES

Relevant du Secrétariat des ACVM, le conseiller principal, Relations avec les Autochtones possédera les qualités suivantes:

- Connaissances spécialisées et compréhension approfondie des aspects ci-dessous :
 - la culture et les droits des Autochtones, notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.
 - les grandes questions sociales, juridiques et politiques relatives aux peuples autochtones, notamment les enjeux touchant plusieurs territoires, les relations, les négociations relatives aux terres et aux traités, la santé, les préoccupations environnementales et d'autres aspects liés au développement économique.
 - le cadre juridique entourant les droits des Autochtones au Canada, y compris les protocoles, procédures, principes et considérations à respecter pour traiter avec les communautés et organisations des Premières Nations, métisses et inuites.
- Capacité à promouvoir un environnement culturel sécuritaire et respectueux et à maintenir des relations stratégiques de confiance avec les peuples et les organisations autochtones.
- Motivation et sens de l'organisation doublés de solides compétences pour la coordination et de l'aptitude à gérer de multiples initiatives clés simultanément.

LE CANDIDAT RECHERCHÉ continue

- Efficacité et créativité exceptionnelles au chapitre de la communication, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Grand sens de l'écoute, aptitude supérieure pour la facilitation et capacité à comprendre différents points de vue.
- Capacité à apporter son assistance et sa collaboration à divers intervenants des ACVM.
- Compréhension du secteur financier et de la réglementation des valeurs mobilières au Canada, un atout.
- Disponibilité pour des déplacements partout au Canada en vue de traiter avec des communautés autochtones dans le cadre de projets réglementaires, selon les besoins.

FORMATION ET EXPÉRIENCE

- Études de niveau postsecondaire dans un domaine pertinent ou combinaison équivalente d'études et d'expérience.
- Formation sur la sécurité culturelle des Autochtones ou vécu personnel équivalent.
- Expérience auprès de peuples et d'organisations autochtones, particulièrement dans un milieu où coexistent des positions potentiellement divergentes.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le bilinguisme français-anglais, à l'oral et à l'écrit, sera considéré comme un solide atout.
- La priorité sera donnée aux personnes qui s'identifient comme Autochtones.
- Le candidat retenu devra se rendre disponible pour des déplacements, aux frais des ACVM, dans les divers endroits où les membres des ACVM ont des bureaux.



MARCHE À SUIVRE

Un premier examen des candidatures aura lieu dans la semaine du 6 janvier 2025.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation détaillant votre intérêt pour le poste, vos compétences et votre expérience à Pathways Executive Search (Applications@PathwaysExecutiveSearch.com).

Il convient de noter que dans les dernières étapes du processus de sélection, les candidats convoqués à une entrevue avec le comité de sélection pourraient se voir demander les éléments suivants :

- une déclaration de leur ascendance autochtone;
- des renseignements ou une correspondance étayant leur autodéclaration, par exemple ce qui suit :
 - des lettres d'appui de leur communauté autochtone;
 - des lettres de référence de personnes autochtones membres de leur communauté;
 - des documents à l'appui de leur citoyenneté confirmée en tant que membre d'un groupe reconnu des Premières Nations, des Inuits ou des Métis.

Pour en savoir plus ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Laurie Sterritt • Managing Partner

Pathways Executive Search

Telephone: 778-838-4569

LaurieS@PathwaysExecutiveSearch.com

Saxon Miller • Consultant

Pathways Executive Search

Telephone: 204-299-7054

SaxonM@PathwaysExecutiveSearch.com

Pathways Executive Search est un cabinet de recrutement pancanadien qui fournit des services professionnels axés sur les Autochtones. Guidé par sa mission de favoriser l'équité et de lever les obstacles dans le recrutement et les parcours professionnels, Pathways s'inspire des valeurs autochtones et des principes d'inclusion pour offrir aux professionnels racisés et méritant l'équité une expérience inclusive.